

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne de prévention « Puce du canard »

Comme chaque année, afin de minimiser la présence estivale de puces du canard sur les sites de baignade, le service ports et plages de Grand lac réalise des opérations de hersage mécanique des fonds sableux destinées à réduire les densités de mollusques, vecteurs de la puce. La méthode employée consiste à herser mécaniquement à l'aide d'un engin amphibie, et d'un bateau équipé d'une herse, les fonds et réduire la population de mollusques.

Ce travail aura lieu les 11 mai sur la plage de Rowing, 12 mai plage d'Aqualac et 13 mai plage de Le Bourget du Lac.

La zone d'intervention des engins sera balisée et par mesure de sécurité, il est conseillé de ne pas se baigner durant cette période.

La Puce du canard : de quoi s'agit-il ?

Comme de nombreux lacs en France et en Europe, les lacs alpins sont touchés par le phénomène naturel de la puce du canard.

Il s'agit d'un parasite animal appelé faussement « puce » et portant le nom scientifique de cercaire (nom de la larve de parasite qui vit dans un hôte intermédiaire *avant d'entamer la phase d'infestation de son hôte principal*). Il nage dans les eaux peu profondes en saison estivale et nécessite la présence de mollusques et d'oiseaux pour effectuer son cycle de développement.

Le canard transmet les œufs du parasite au milieu aquatique par l'intermédiaire de ses déjections. De chaque œuf éclot une petite larve qui trouve refuge dans les mollusques pour se multiplier et se transformer en cercaire) La larve quitte alors le mollusque et cherche un animal à sang chaud comme le canard achevant ainsi le cycle.

A défaut de canard pour se développer, la cercaire trouve alors le baigneur comme hôte qu'il pique, déclenchant alors des démangeaisons ou des réactions allergiques.

La difficulté de résolution du problème tient à la dimension importante des zones concernées, la mobilité du parasite et des 2 hôtes, le canard et le mollusque.

Pour minimiser la présence de cercaires, plusieurs actions sont menées

1. Des panneaux d'information installés sur les plages, incitent les promeneurs à **ne pas nourrir** les canards ou d'autres d'oiseaux. Ceci permet de ne pas sédentariser les volatiles sur les zones de baignade
2. Un hersage mécanique des fonds est effectué sur les plages entre mai et juin. Cette opération vise à réduire la population de **mollusques.**,
Durant cette opération, les plages sont fermées à la baignade pendant une journée.
3. une régulation de la population de **canards** présents sur les plages est réalisée en tout début d'année (soumise à une autorisation préfectorale)
4. des campagnes d'**information** régulières permettant aux usagers de connaître les bons gestes à effectuer en cas de piqures.

Comment vous protéger

1. Ne pas séjourner trop longtemps dans une eau peu profonde
2. Vous douchez (si possible) et vous séchez vigoureusement en sortant du bain
3. En cas de piqures, rapprochez-vous des surveillants de baignade présents sur site ou procurez-vous une pommade anti démangeaison chez un pharmacien

